

Comité national, section 21

Motion 1

La section 21 est hostile à la logique actuelle des primes d'excellence scientifique. Aucune revalorisation des carrières scientifiques, pourtant nécessaire au CNRS, ne saurait résulter de l'attribution de ces primes.

Dans ce contexte, la section s'associe à la motion de la CPCN, en proposant qu'une prime soit attribuée à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNRS et palier le niveau scandaleux des salaires d'embauche.

Votée par 18 oui, 1 non, 2 abstentions

Motion 2

En associant l'attribution des médailles à la prime d'excellence scientifique (PES), le CNRS détourne l'esprit de ces distinctions en y ajoutant une rémunération individualisée.

La section 21 considèrerait comme positif le fait d'associer un prix, et non une prime, aux médailles du CNRS, qui serait réparti entre le chercheur et l'équipe associée à ses travaux.

Votée par 20 oui, 1 abstention

Motion 3

Dans le contexte actuel, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 21 décide d'ajourner la proposition de noms pour les médailles 2010.

Votée par 14 oui, 4 non, 3 abstentions